

ÉDITO

NÉGOCIER QUAND CELA EST POSSIBLE,

PASSER À L'ACTION LORSQUE CELA EST NÉCESSAIRE !

Fin de l'année dernière, nombreux furent celles et ceux qui ont reproché aux syndicats de passer à l'action avant de négocier.

Or depuis, certaines négociations ont eu lieu et que constatons-nous ? Au niveau des services publics, aucune marge n'est laissée aux négociateurs, l'Autorité s'en tient strictement à l'accord de gouvernement et rien que l'accord de gouvernement.

Dans ces conditions, il n'est plus temps de tergiverser, des actions ont donc été menées ces derniers jours et seront encore menées :

- 11 mars 2015 : concentration de militants interprofessionnels en front commun syndical à Bruxelles (CSC - FGTB et CGSLB) ;
- 19 mars 2015 : concentration de militants services publics en front commun syndical à Bruxelles (CGSP, CSC et SLFP) ;
- 24 mars 2015 : manifestation Vlaamse ACOD à Anvers.

Et cela continue :

- 30 mars 2015 : manifestation interprofessionnelle à Bruxelles ;
- 31 mars 2015 : manifestation à Courtrai ;
- 1er avril 2015 : à Charleroi, Namur et Liège, mais aussi à Bruges, Gand, Hasselt, Leuven et Mechelen.
- **22 avril 2015 : GRÈVE GÉNÉRALE DANS LES SERVICES PUBLICS À L'INITIATIVE DE LA CGSP !!**

D'autre part, face à la volonté du gouvernement de maintenir un saut d'index, n'hésitez pas à signer la pétition des trois syndicats en ligne à l'adresse <http://www.fgtb.be/web/guest/petition>.

La plupart de ces actions sont couvertes par

préavis de grève ce qui vous permet d'y participer même s'il ne vous reste plus de jours de congé ou de récupération (renseignez-vous auprès de votre régionale).

Votre avenir est donc entre vos mains...

Rappel de nos principales revendications :

- pas de saut d'index ;
- maintien des pensions existantes pour les agents du secteur public et une augmentation des pensions pour tous les travailleurs quel que soit l'endroit où ils travaillent ;
- contre le démantèlement des services publics et pour leur financement correct par une fiscalité plus juste ;
- une répartition équilibrée entre le travail et la vie privée financièrement viable.

A VOUS DE CHOISIR, SUBISSEZ OU COMBATTEZ CES MESURES INIQUES !

TOUS EN GRÈVE LE 22 AVRIL 2015

QUI LUTTE PEUT PERDRE, QUI NE LUTTE PAS A DÉJÀ PERDU !

BASCULEMENT 3

UN TOUR FINAL VIA LA POSTULATION CORRECTIVE

Dans notre précédent Info, nous écrivions qu'il fallait considérer que le Basculement 3 était clôturé et que la majorité du personnel en acceptait le résultat. Ce qui ne veut évidemment pas dire que tous étaient satisfaits. Pour certaines personnes, les résidences imposées entraînent des augmentations de trajet importantes, voire à la limite du réalisme. Leur seul espoir pour tenter de concilier vie professionnelle et vie privée ne repose que sur une application souple du télétravail et du travail en bureau satellite...

Apparemment, l'Autorité s'est rendu compte qu'il fallait arrondir les angles. D'autant plus qu'il est

évident que certaines administrations avaient mal évalué leurs besoins en personnel. Par exemple, pour les niveaux C des douanes et accises, des incohérences étaient visibles au premier coup d'œil...

L'Autorité a donc organisé une postulation corrective qui poursuit un double objectif. D'abord, pour certaines personnes ce sera l'occasion d'ajuster leur choix car maintenant ils ont une vision claire des endroits où il manque du personnel. Mais surtout, pour le management, certaines corrections des « photo to be » permettent de mieux coller à la réalité des effectifs plutôt que de se concentrer sur la composition des services.

Néanmoins, certaines administrations tiennent absolument à leurs exigences de fonction. A l'administration de la Fiscalité, il est clair que cela a provoqué un déficit dans le Pilier P. Parfois, des formations seront nécessaires, beaucoup d'agents devant effectuer d'autres tâches dans la nouvelle structure.

Cette possibilité de « mutation » au sein de son administration ou service d'encadrement ne se présentera qu'une seule fois. A l'avenir, il s'agira de mutations telles qu'organisées par le règlement organique.

A l'opposé, à l'Administration générale des Douanes et Accises, l'Administrateur général ne voulait pas entendre parler d'exigences de fonction. Il a créé des « doubles » résidences : « avec » ou « sans » port d'arme et agrément chauffeur. Ce sont bien des exigences de fonction même si elles ne sont pas écrites ! De plus, l'Administrateur général semble vouloir effacer la distinction entre accises et douanes. Lors de notre dernière entrevue, il a plaidé pour plus de polyvalence au sein des équipes mobiles de demain. Ceci signifie que le personnel peut être utilisé tant pour un contrôle non armé dans le cadre des accises dans une entreprise que pour une mission armée sur la route. Des « super douaniers », donc ! Selon l'Administrateur, c'est la seule façon de maintenir des contrôles armés à l'intérieur du pays. Ce qui implique que ceux qui choisiront un service de ce type doivent être conscients qu'ils sont de ce fait automatiquement volontaires pour porter une arme et conduire un véhicule de service et qu'il ne sera pas question de

refuser cela par la suite. Ceci signifie également que lorsque l'on est reconnu inapte médicalement, on peut être muté d'office à une autre résidence comme prévu dans le règlement organique.

Nous voulons attirer l'attention de ceux qui lors du basculement 3 ont choisi des résidences où le port d'arme est exigé et qui entre-temps ont été déclarés inaptes ou qui ne veulent pas porter une arme. Ils doivent utiliser la possibilité offerte par la postulation corrective. Bien qu'il ne soit pas obligatoire d'y participer, c'est l'occasion de choisir une autre résidence avant d'être muté d'office pour inaptitude à remplir sa fonction. Le nombre de fonctions sans port d'arme est très limité, s'il y a trop de candidats pour un emploi il y aura mutation d'office (dans l'ordre inverse d'ancienneté).

Conclusion

Cette postulation corrective marquera la fin du Basculement 3. Pour plus d'infos pratiques, nous vous invitons à consulter l'édition spéciale de notre Info qui y est consacrée.

En regardant en détail les postes prévus, on ne peut s'empêcher de constater que cette postulation est d'abord destinée à essayer de corriger les incohérences que l'Autorité avait introduites dans ses prévisions (les « photos to be »), que ce soit en ayant oublié de prévoir un nombre suffisant d'emplois pour une classe ou un grade ou en ayant négligé les exigences de fonctions. De plus, vu le grand nombre de postes prévus sur Bruxelles, on peut se demander si l'Autorité ne souhaite pas que des agents qui s'y retrouveraient par la force des choses (liste du manager) ne demandent à y être mutés de manière volontaire, ce qui diminuerait le coût de l'opération.

Cette postulation corrective n'aura lieu que dans les administrations qui étaient concernées par le Basculement 3. De même, il n'y aura pas de postulation corrective dans les administrations où le Basculement 3 est totalement achevé l'Autorité estimant que cela n'aurait plus de sens. Là, les agents auront des possibilités de mutation dans le cadre du règlement organique, lors du prochain tour. L'Autorité a promis que cela ne tarderait pas trop.

FORMATIONS CERTIFIÉES : ELLES NE SERONT PLUS ORGANISÉES APRÈS LE 31/12/2016

L'IFA A PUBLIÉ LE CALENDRIER

La commission consultative des formations certifiées de l'IFA s'est réunie le 19 février 2015.

Depuis le 4 février 2013, les agents ne peuvent plus s'inscrire à une formation certifiée. Cependant, beaucoup sont toujours en attente de suivre la formation à laquelle ils s'étaient inscrits avant cette date fatidique.

La réunion de la commission s'est déroulée en présence de représentants du cabinet du Ministre en charge de la Fonction publique fédérale. Ceux-ci ont confirmé que plus aucune formation ne sera organisée après le 31/12/2016. Dans la pratique, la dernière formation doit avoir lieu en juin 2016 pour permettre d'organiser les derniers tests dont la communication des résultats prend ensuite 3 à 4 mois.

Il faut donc trouver des solutions pour que les 13.195 agents sur la liste d'attente (tous SPF confondus) puissent participer à une formation certifiée avant cette date avec comme difficulté supplémentaire la diminution des budgets alloués, le nouveau ministre n'ayant pas la même "vision" que son prédécesseur, l'organisation doit être plus rapide et meilleur marché ...

Le nombre de participants par formation (et donc par test) va augmenter sauf pour les niveaux D.

Les statistiques montrent que le taux de participation a diminué, il est passé à une moyenne 85% des inscrits aux formations. Les raisons sont diverses mais nous vous rappelons que la réussite d'une formation certifiée peut avoir un impact positif dans l'évolution de la carrière par le biais des bonifications. L'IFA recherche des solutions pour les agents qui ont été invités à une formation mais ne l'ont pas suivie.

Autre rappel, un certain nombre de formations sont clôturées (retirées des listes), en principe les agents inscrits à ces formations ont été avertis mais en cas de doute, vérifiez. Pour vous aider, l'IFA a publié le calendrier des formations certifiées jusque fin 2016, vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <http://tinyurl.com/q73bc16>

Enfin, en ce qui concerne la formation spécifique pour les « presque pensionnés », la dernière session aura lieu en avril 2015 (les pensionnés ne peuvent pas participer à une formation certifiée).

L'ACADÉMIE DU SPF FINANCES

L'ORGANISATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES D'ACCESSION ET DE PROMOTION.

L'ensemble de la formation du SPF Finances est désormais regroupée au sein du centre d'expertise développement du personnel et gestion des connaissances /Académie du service P&O. Il n'y a donc plus de centre de formation professionnelle ni d'école nationale de la fiscalité.

Dans cette nouvelle structure, l'Académie supervise les formations continues voulues par les différentes administrations ainsi que les épreuves de promotion ou d'accession pour les agents statutaires : les brevets. Pour ceux d'entre nous qui ont connu l'ancienne mouture, il faut être prudent : les brevets qui amenaient au grade d'inspecteur principal (soit A3 actuel) n'existent bel et bien plus, les nouveaux brevets amènent à la classe A2. De plus, les conséquences pécuniaires d'une réussite seront différentes suivant le niveau de départ et l'appartenance à la nouvelle carrière ou à celle par bonification. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre délégué syndical.

Cet article se propose donc de faire un tour de la situation actuelle en ce qui concerne les épreuves à présenter pour accéder d'un niveau à un autre, tenant compte à la fois des règles générales en application au sein de la fonction publique, du règlement organique du SPF Finances et des informations que l'Académie a données à ce jour.

Passage du niveau D vers le niveau C

La sélection se compose d'une épreuve générale et d'une épreuve particulière, toutes deux éliminatoires.

Malgré nos questions, l'Autorité ne nous a pas encore donné d'information complémentaire au sujet de l'épreuve particulière.

Le lauréat de cette sélection doit se voir offrir une fonction au niveau supérieur dans les 18 mois qui suivent la date du PV de clôture de la sélection.

Passage du niveau C vers le niveau B

La sélection se compose d'une épreuve générale et d'une épreuve particulière, toutes deux éliminatoires.

Malgré nos questions, l'Autorité ne nous a pas encore donné d'information complémentaire au sujet de l'épreuve particulière.

Le lauréat de cette sélection doit se voir offrir une fonction au niveau supérieur dans les 18 mois qui suivent la date du PV de clôture de la sélection.

Passage des niveaux B et C vers la classe A1

La sélection se compose de 3 séries d'épreuves :

1. fonctionnement au niveau A1 (épreuve de type bac à courrier Selor),
2. l'évaluation de l'acquisition de connaissances : suivre quatre cours d'au moins 4 crédits ECTS

mention « excellent » ou « répond aux attentes », sont appelés selon l'ordre de leur classement dans les emplois vacants de leur organisation. Ils peuvent aussi répondre à une offre d'une autre organisation fédérale. La durée de validité de la réussite est de 2 ans.

Passage du niveau B (expert fiscal ou expert financier et administratif-grade supprimé) vers la classe A2, exclusivement au sein des administrations fiscales.

Cette épreuve est spécifique au SPF Finances, elle se compose de 3 séries d'épreuves :

1. fonctionnement au niveau A (épreuve de type bac à courrier Selor),
2. Une série de 4 brevets organisés en interne : 2 génériques (« droit des sociétés » et « principes de droit ») et 2 techniques propres à chaque administration :

Administration Générale	Brevet 3	Brevet 4
Perception & Recouvrement	Recouvrement à charge des personnes physiques	Recouvrement à charge des entreprises et ASBL
Documentation Patrimoniale		
Sécurité Juridique	Etude approfondie du droit civil	Les sûretés et les prescriptions
Services Patrimoniaux		Les services patrimoniaux
Mesures et Evaluations	Réglementation géomètre-expert	Evaluations
Fiscalité +ISI	Procédure	Impôt des personnes physiques TVA Impôt des sociétés
Douanes et Accises	Douanes et accises	Contentieux et Recouvrement

d'un programme de master dans une université ou une haute école de leur choix. L'un de ceux-ci doit porter sur le droit, l'économie ou les finances publiques et les trois autres sont au choix, en concertation avec le directeur P&O. Lorsque les cours sont terminés, les candidats passent 4 tests afin d'évaluer s'ils maîtrisent les connaissances acquises. Attention car ces tests ne sont pas assurés par Selor, mais par l'université ou la haute école, ou éventuellement par le service public lui-même.

3. Un test spécifique à la fonction: le plus souvent sous la forme d'une mise en situation lors d'une interview.

Les lauréats, à condition d'avoir conservé la

3. Un test spécifique à la fonction (le plus souvent sous la forme d'une mise en situation lors d'une interview)

Les lauréats, à condition d'avoir conservé la mention « excellent » ou « répond aux attentes », sont appelés selon l'ordre de leur classement dans les emplois vacants de leur organisation. La durée de validité de la réussite est de 2 ans.

Passage de la classe A1 à la classe A2

Cette procédure est similaire à la précédente. Les candidats appartenant déjà au niveau A, la première étape n'est pas nécessaire pour eux, mais ils doivent présenter les 4 brevets et le test spécifique à la fonction.

1. Une série de 4 brevets organisés en interne : 2 génériques (« droit des sociétés » et « principes de droit ») et 2 techniques propres à chaque administration :

la première fois au 2ème semestre 2015.

Le brevet 3 du parcours interne devrait avoir lieu en septembre-octobre 2015, les cours se donneraient d'avril à juin.

Administration Générale	Brevet 3	Brevet 4
Perception & Recouvrement	Recouvrement à charge des personnes physiques	Recouvrement à charge des entreprises et ASBL
Documentation Patrimoniale		
Sécurité Juridique	Etude approfondie du droit civil	Les sûretés et les prescriptions
Services Patrimoniaux		Les services patrimoniaux
Mesures et Evaluations	Réglementation géomètre-expert	Evaluations
Fiscalité +ISI	Procédure	Impôt des personnes physiques TVA Impôt des sociétés
Douanes et Accises	Douanes et accises	Contentieux et Recouvrement

2. Un test spécifique à la fonction (le plus souvent sous la forme d'une mise en situation lors d'une interview)

Les lauréats, à condition d'avoir conservé la mention « excellent » ou « répond aux attentes », sont appelés selon l'ordre de leur classement dans les emplois vacants de leur organisation. La durée de validité de la réussite est de 2 ans.

Attention, pour certaines fonctions en A2 pour lesquelles la détention des brevets n'est pas une exigence, il existe une autre procédure, sans sélection comparative, par promotion interne. Il faut donc être attentif au profil de fonction demandé lorsque l'on postule un emploi via job@fin.

Accession aux classes A3 à A5

Ces accessions se font par promotion interne, les exigences de profil devant être détaillées dans la vacance de poste. Dans certains cas, les lauréats des brevets A2 pourront être dispensés d'un éventuel test évaluant les compétences techniques et génériques.

Organisation pratique des différentes épreuves

Les épreuves d'accession aux niveaux B et C : l'Académie ne nous a pas communiqué de date.

La sélection comparative pour l'accession en A1 (soit une épreuve orale) devrait être organisée pour

Le brevet 4 du parcours interne devrait avoir lieu en janvier 2016 au plus tard, les cours se donneraient d'octobre à décembre 2015.

Les sélections comparatives du parcours interne ne devraient donc pas commencer avant le 1er semestre 2016.

Attention au gel des recrutements et au plan de personnel

L'Autorité a également précisé que le gel des recrutements a un impact direct sur les promotions : il n'y a pas de promotion ni d'accession possible tant que ce gel est maintenu.

De plus, il faut que des fonctions adaptées soient prévues au plan de personnel afin de permettre aux lauréats de valoriser la réussite de leur sélection.

La CGSP a fait part de son inquiétude pour l'avenir : le manque d'information en ce qui concerne l'organisation de l'accession aux niveaux C et B et le flou en ce qui concerne les postes vacants ne sont pas de nature à encourager le personnel.

MENACE SUR LES ABONNEMENTS COMBINÉS STIB- SNCB.

De nombreux affiliés nous ont alertés car le principe des abonnements combinés semblait être remis en question par l'Autorité pour les occupants

du bâtiment Finto. De nombreuses personnes ont envoyé des demandes d'explication via le ticketing P&O et s'inquiétaient des réponses reçues.

Tout d'abord, les réponses de P&O mentionnent « la desserte suffisante de train (plus de vingt aussi bien pour arriver entre 7 et 10 h, que pour repartir entre 15 et 19h), les abonnements combinés SNCB-STIB ne sont plus autorisés à Finto ».

Or, ceci est erroné, la simple consultation du système railtime permet de constater qu'il n'y a que 12 trains entre 7 et 10 h et 15 entre 15 et 19h (le dernier train passant en direction du midi passe à 18h49), soit au mieux 1 train dans chaque direction chaque demi-heure, ce qui augmente dans certains cas la durée de trajet de manière importante (le métro Gare du Midi-Botanique prend 15 minutes, soit parfois moins que le temps d'attente d'une correspondance, plus de 30 minutes).

De plus, prendre pour principe de devoir uniquement emprunter le réseau SNCB pénalisera plus lourdement certains navetteurs, comme par exemple :

- les personnes venant par la Gare de l'Ouest en provenance de Termonde vont devoir attendre une correspondance, ce qui allongera la durée de leur trajet de manière significative (plus de 15 min d'après railtime).
- les personnes venant par Bruxelles Schuman voient également la durée de leur trajet allongée (9 minutes par la STIB et 19 à 30 minutes par la SNCB).

Si nous pouvons comprendre que l'attribution d'un abonnement combiné doit être motivée, nous estimons toutefois qu'il faut analyser la situation individuelle de chaque travailleur, sinon certains navetteurs risquent de voir leur temps de déplacement domicile-lieu de travail augmenter de manière disproportionnée, ce qui aura un impact sur le bien-être au travail.

Ensuite, les réponses mentionnent également que « Seuls quelques services dont les agents peuvent justifier plus de 180 missions par an feront exception ». Il nous semble qu'il y a ici une confusion entre les déplacements domicile-lieu de travail et les déplacements de service, pour lesquels l'intervention de l'employeur est de toute manière prévue (via les déclarations de créance).

La CGSP ACOD a donc demandé à l'Autorité de mettre cette question à l'ordre du jour d'un prochain CIC personnel afin de confirmer la possibilité d'obtenir un abonnement combiné pour les agents qui en ont l'usage ou pour qui la combinaison de l'abonnement STIB avec celui de la SNCB permet un gain de temps par rapport à l'unique abonnement SNCB.

L'Autorité a alors envoyé un mail aux agents se trouvant au Finto, garantissant ne rien changer pour les abonnements existants mais demandant aux chefs de service de tenir compte du nombre de déplacements annuels (178 aller-retour minimum) avant d'accorder ou de renouveler un abonnement combiné.

Un système de remboursement des cartes STIB utilisées (14€ pour 10 voyages) serait prévu, tant pour les déplacements domicile-lieu de travail que pour les déplacements de service. Les agents ne seront donc pas pénalisés.

Nous restons cependant demandeurs d'une réunion concernant les modes de déplacement, car il faut que les conditions soient identiques pour l'ensemble des agents et que la mobilité (tant au niveau des déplacements domicile-lieu de travail que des déplacements de service) constitue un enjeu important, dans tous nos services. Quand l'Autorité décide de changer une règle établie, même tacitement, elle devrait le communiquer au préalable. Faute de quoi, l'Autorité risque d'augmenter l'insécurité des agents, qui ont déjà bien d'autres motifs de se faire du souci !

SERVICE SOCIAL AU SPF FINANCES

DERNIÈRES NOUVELLES

Différentes informations ont été portées à la connaissance des organisations syndicales lors de la réunion du comité de consultation sociale de ce mardi 24 mars 2015.

Tout d'abord, le budget nous a été communiqué en séance. Les chiffres disponibles indiquent malheureusement une diminution, comme les années précédentes. Ce qui veut dire moins de moyens en général. Mais, plus grave, le blocage budgétaire intervenu en septembre dernier a empêché une utilisation du budget prévu initialement, et empêché la réalisation de nouveaux

projets.

De nouvelles actions sont prévues pour cette année : une campagne d'information au sujet du stress et du burn-out à destination des chefs de service, la promotion du sport sur le lieu de travail (à Bruxelles, Gand, Hasselt, Bruges et La Louvière, de nouvelles implantations sont possibles), des campagnes de prévention du diabète et de l'hypertension à destination de l'ensemble du personnel.

Les organisations syndicales ont déploré le manque de communication et de clarté des informations à la disposition des agents. Deux exemples concrets : l'aide individuelle et la procédure de réservation des vélos de service qui existent à Bruxelles. L'information est sur l'intranet, mais elle n'est pas accessible facilement. L'Autorité s'est engagée à améliorer la communication. A suivre attentivement, donc.

Les garderies d'enfants pendant les vacances scolaires ne sont toujours pas étendues en province mais à Bruxelles, les grands-parents pourront y inscrire leurs petits-enfants, et ce, malgré un avis négatif unanime des organisations syndicales lors de la réunion précédente, motivé par le fait que seule une petite partie du personnel a accès à ces garderies et qu'une extension en province serait plus pertinente.

Au niveau des centres récréatifs, les nouvelles ne sont pas bonnes : le CARAF fermera ses portes en juin, il n'y a pas de garantie pour internes après le 31 décembre, il n'y a que pour le centre de Kapellen qu'aucune décision ne semble avoir été prise. Heureusement, l'Autorité s'est engagée à réaffecter le personnel au sein du SPF Finances (Logistique) et de Fedorest.

Depuis l'année dernière, nous demandons à ce qu'un budget soit affecté pour l'organisation des teambuildings, pour l'ensemble des agents. Une proposition devrait être faite après le contrôle budgétaire.

Le service bien-être commence à réaliser de nouvelles initiatives, mais on peut déplorer le manque d'écoute de l'Autorité et la diminution constante du budget alloué au bien-être.

Satisfaits ? Pas vraiment...

SATISFAITS ? PAS VRAIMENT !

La fameuse « enquête de satisfaction » vient d'être clôturée.

Il s'agit d'un sondage régulièrement organisé par le service d'encadrement P&O pour analyser le degré de satisfaction du personnel du SPF Finances par rapport à des thématiques diverses. A ce jour, les organisations syndicales représentatives attendent toujours des données chiffrées. Ces données sont actuellement à « l'étude » au niveau du management. Cette analyse, devrait être suivie d'un « plan d'action ». Mais P&O parle d'ores et déjà d'un « degré élevé de satisfaction pour tout ce qui est flexibilité, communication et leadership des chefs de service.

Contrairement au management, la CGSP n'a pas besoin d'une enquête pour connaître le ressenti du personnel du SPF Finances. Dans ce numéro de l'Info Flash Finances, la CGSP donne la parole au personnel qui est sur le terrain. Nous publions ci-après quelques témoignages que nous avons recueillis (ce n'est qu'un échantillon puisé dans l'avalanche des plaintes que nous recevons chaque jour). Ils montrent à suffisance que, dans la réalité, il est très peu question de « satisfaction » mais plutôt de colère et de profond désespoir.

DÉCOURAGEMENT AU COMITÉ D'ACQUISITION FÉDÉRAL

« Après le transfert des Comités d'acquisition aux Régions, un petit comité d'acquisition a été maintenu au niveau fédéral. Ce comité fédéral est composé de 27 membres du personnel, parfaitement répartis entre les trois rôles linguistiques (13 francophones, 13 néerlandophones et 1 germanophone). Hélas, l'Autorité ne s'est pas souciée de la charge concrète de travail. Celle-ci n'est pas également répartie entre les différents groupes linguistiques. Cette distorsion est la conséquence de la régionalisation (vers la Région flamande) de l'Enregistrement. Du fait de l'arriéré à l'Enregistrement – dû non seulement à la pénurie de personnel mais également à la régionalisation elle-même – les membres néerlandophones du Comité d'acquisition fédéral sont amenés à faire beaucoup plus de travail de recherche. Il ne leur

permet quasiment plus de rendre le service qui est en le cœur de leur métier. Nous volons d'un problème urgent à un autre. Nous faisons de notre mieux mais nous arrivons encore à peine à respirer. En attendant, nous n'avons plus l'opportunité d'approfondir notre propre expertise, laquelle est en train de s'estomper lentement mais sûrement. Les plaintes à ce propos sont négligées. A fortiori, les solutions se font attendre. Les collègues en tombent littéralement malades. Les uns après les autres. Nous étions des fonctionnaires fidèles et fiers de notre travail. C'est de moins en moins le cas. Nous avons de plus en plus le sentiment qu'il s'agit d'une politique délibérée : laisser sombrer le service pour ensuite pouvoir dire "vous voyez bien, cela ne fonctionne quand même pas ; il faut privatiser". C'est démoralisant. »

CHAOS À LA SÉCURITÉ JURIDIQUE

« Après le transfert de l'enregistrement à la Région flamande, tout a complètement foiré. C'est le chaos le plus total. Plus personne ne sait encore exactement quoi faire. Tous les jours, nous recevons des coups de téléphone de citoyens qui, par exemple, demandent une copie d'un bail locatif venant d'un bureau qui entretemps a disparu. Tout se trouve encore là-bas. Résultat : des citoyens pas contents qui en plus doivent se déplacer plus loin. Les notaires quant à eux n'ont aucune idée des changements intervenus dans leur ressort et ne savent pas à qui s'adresser pour des recherches ou des questions. Par exemple, ils sont interrogés sur des recherches qui devraient se faire dans un bureau qui n'existe plus. Conséquence : des notaires en colère qui déchargent leur colère sur nous. Nous sommes, cependant, impuissants. »

PROMETTEUR L'INFORMATIQUE ?

« En cours de formation l'an dernier, on a dit à propos du nouveau logiciel comptable Comfor : "ça marche ou ça boume !". A l'époque, la formatrice prévoyait que cela "boumerait". Et pourtant, le management demeure étonnamment silencieux. Manifestement on n'est encore qu'au début des problèmes. En effet, on va lancer sous peu le logiciel "intégré" STIPAD annoncé de longue date. De nouveau, il faudra qu'il fasse ses

"maladies d'enfance". Et de nouveau il y a énormément de double emploi. Et de nouveau on nous demandera de faire beaucoup plus avec moins de personnes. C'est littéralement à pleurer. Croit-on peut-être que ce sont des équipes entières de foot qui travaillent dans nos bureaux ? »

PROBLÈMES DE DÉMÉNAGEMENT

« Tous les jours, nous recevons des coups de téléphone destinés à d'autres administrations fiscales que les nôtres. Le numéro d'appel de ces services est erroné. Il renvoie à notre bureau dans notre administration. Résultat : des heures et des heures perdues (et des citoyens en colère). De plus, notre nouveau bureau n'est pas encore aménagé. Personne n'a de place fixe. Certains collègues n'ont même pas encore d'ordinateur ni de téléphone. Résultat : il faut courir constamment partout quand le collègue en question est appelé au téléphone. Voilà des mois que cela dure. Personne ne semble pouvoir y remédier. »

DES FORMATIONS BANCALES

« Procédures et logiciels changent constamment. Ce qui implique évidemment des formations. En décembre 2014 (le mois le plus chargé de l'année !), pas mal de collègues ont dû suivre une formation d'un jour sur le nouveau logiciel comptable pour la sécurité juridique. Un seul petit jour alors qu'à la Région flamande, il est prévu 15 jours pour un cours sur les logiciels à utiliser.

Au cours de ce même mois de décembre, les notes et instructions ont déferlé (concernant l'ancienne et la nouvelle comptabilité). Qui a le temps, au milieu de tout ce travail, de lire d'interminables notes ? Par conséquent, tout le monde se pose énormément de questions à propos de la nouvelle comptabilité (il faut introduire pas mal de données de bureaux qui ont disparu et dont plus aucun membre du personnel n'est joignable !). Un mail nous est même arrivé de l'administration centrale disant que le receveur pouvait désigner quelqu'un pour l'aider à signer les actes dans le programme DER. Parce que seuls, les receveurs ne pourraient pas y arriver. Pourtant, il n'a pas été possible de désigner qui que ce soit parce que cela aurait été une personne en moins pour enregistrer les actes. »

TRAVAIL DU SAMEDI ?

« Il y a un énorme arriéré : actes notariés, répertoires de notaires, extraits de compte postal qui restent en rade pendant plus d'une semaine... En plus, les citoyens n'arrêtent pas de venir avec des actes sous seing privé à enregistrer (et donc à payer). Or, la plupart des bureaux ne sont toujours pas en mesure de les traiter. Personne ne sait plus très bien quoi. Nos managers se taisent, très étonnamment. Ou peut-être pas tout-à-fait : ils nous proposent de venir travailler le samedi. Certains collègues seraient prêts à le faire mais... le service d'encadrement Logistique refuse. Ce qui n'est pas illogique puisque ce sont eux qui doivent ouvrir et fermer les portes du bâtiment. En plus : que dire de la sécurité ? »

TVA À PERCEPTION & RECOUVREMENT ?

« Les équipes de perception ont été constituées il y a peu avec des personnes issues des anciens bureaux de recettes. Une de leurs tâches consiste à traiter tous les remboursements TVA. Cette tâche vient s'ajouter à la comptabilité provinciale de tous les bureaux des (anciennes) Contributions Directes. Eh bien : cela ne fonctionne pas. Ils n'y arrivent pas parce que les personnes sont déjà parties ! Le management s'imagine avoir trouvé la solution en renvoyant la balle aux bureaux de recettes. Dans un communiqué sur le site de Perception & Recouvrement, on peut lire par exemple que les équipes de perception sont surchargées et que les bureaux de recettes sont autorisés (non pas obligés !) à traiter eux-mêmes la liste de remboursement 692 (en matière de TVA). Dans un mail d'une équipe de perception, on lit que, de toute façon, ils ne "feront pas" la liste 692. Dans différents (anciens) bureaux de recettes TVA, on refuse dès lors de traiter cette liste. Que voulez-vous : certaines personnes sont déjà parties et d'autres savent qu'elles doivent partir au 1^{er} juillet. Il ne faut donc pas trop compter sur leur bonne volonté. Pourquoi le feraient-ils ? Même un enfant comprend que l'on ne peut pas continuer ainsi : d'abord exfiltrer des gens et puis renvoyer le travail à l'expéditeur... Qui plus est, le travail en matière de TVA est largement sous-estimé. Manifestement, le management n'y connaît rien.

Pas étonnant dès lors que la grogne monte. »

UN BASCULEMENT DANS LE VIDE ?

« En décembre, les collaborateurs de PME Edegem ont pu faire un choix dans le cadre du basculement 3. Nombreux sont ceux qui ont fait valoir leur droit préférentiel et ont pointé PME Edegem comme premier choix. Beaucoup de collègues ont obtenu leur choix dans le basculement 3. Fort bien. Ils étaient contents. Mais avec le recul... ils se sont fait berner. Début du mois, communication leur a été faite que le bâtiment d'Edegem n'existera plus après le basculement. Il semblerait que l'on soit toujours à la recherche d'une nouvelle localisation. On joue donc avec nos pieds.

Si nous avions su qu'Edegem était appelé à disparaître rapidement, nous aurions pu faire un autre choix et pointer les trois localisations les plus proches. Ces résidences – pour lesquelles nous aurions eu priorité sur base de notre ancienneté de basculement – nous passent sous le nez.

Une situation tellement injuste et si peu claire ! Que va donner la « postulation corrective » que l'on va ouvrir sous peu ? Où PME Edegem sera-t-il hébergé ? Aurons-nous encore la possibilité de pointer les trois résidences les plus proches ? Nos droits seront-ils préservés ? Que dirait-on si nous faisons preuve d'autant de négligence dans notre travail ? »

NOUVELLES CENTRALISATIONS À PERCEPTION ET RECOUVREMENT ?

« Après le basculement 3, il serait de nouveau question, à Perception et Recouvrement, de supprimer des services qui viennent tout juste d'être créés dans certaines résidences. Ce serait prévu pour fin 2016, début 2017. On ne conserverait plus que deux à trois résidences par Direction régionale. C'est à dessein que j'utilise le conditionnel car nous n'avons nulle part pu mettre la main sur une communication officielle à ce sujet.

Et pourtant, vu la "postulation corrective" dans le cadre du basculement 3, ce n'est pas anodin. Cela pourrait signifier qu'à l'occasion de la "postulation corrective", des collègues fassent un choix qui

pourrait leur être ultérieurement néfaste. Si tout cela est exact, cela témoigne d'un manque total de respect à l'égard du personnel. »

PETITS TRUCS DE P&O À PERCEPTION ET RECOUVREMENT ?

« A Bruxelles, la situation du personnel est catastrophique et ne cesse de s'aggraver. Nous compatissons. Seulement, P&O essaie d'y remédier à l'aide de petits trucs. Au 1^{er} juillet 2015, des personnes ayant des années d'expérience (et de dévouement) devront faire leurs valises, contraintes et forcées de déménager à Bruxelles – avec ou contre leur gré. Alors que les nouvelles recrues pourront tout simplement rester sur leur chaise. C'est ainsi que des stagiaires (entrés en service après l'ouverture de l'outil du basculement 3) se sont fait signifier par P&O qu'ils "ne participent pas au basculement" et "par conséquent, qu'ils conservent la résidence qui leur a été attribuée lors de leur entrée en service."

Cela dépasse l'entendement et peut difficilement être qualifié de "bonne gouvernance". C'est regrettable pour les stagiaires concernés mais, s'ils peuvent rester dans la résidence attribuée lors de leur entrée en service, cela signifie qu'il s'agit d'emplois vacants. Par conséquent, on ne peut pas obliger un membre du personnel statutaire à changer de résidence au motif qu'il n'y aurait plus d'emploi vacant. C'est une logique qu'un enfant d'école primaire peut comprendre. Est-il dès lors besoin d'être manager HR pour le comprendre ?

Si l'on suit le raisonnement de P&O, cela veut dire qu'à l'avenir, toute nouvelle recrue sera affectée à l'endroit de son recrutement alors que les membres du personnel statutaires – qui, suite au basculement, par malheur rongent leur frein à Bruxelles – pourront quant à eux, moyennant beaucoup de chance et après énormément de temps, par voie de mutation, regagner la résidence de leur choix. Sachant que l'Autorité n'a de cesse de dégraisser et a plutôt tendance à faire une règle et non une exception de la suppression de sièges de travail (au demeurant : qu'en est-il du service de qualité au citoyen ?), il n'est pas impensable qu'une mutation se fasse très longtemps attendre. Et cela, pendant que les membres du personnel fraîchement recrutés resteraient tout simplement

dans la résidence de départ. Inouï tout de même !

P&O précise qu'une partie de ces stagiaires a été spécifiquement recrutée pour une résidence bien précise. Dans ce cas, ces personnes doivent être soustraites à tout comptage et ne peuvent être prises en compte pour l'octroi d'emplois vacants. De la même manière, il avait été dit que « les conditions de recrutement avec désignation d'une résidence n'offrent aucune certitude pour l'avenir »... Ce qui, à ce jour, n'a jamais été confirmé par écrit – avec textes légaux à l'appui !

Nous ne demanderions pas mieux que tout le dur labeur que nous avons accompli pendant toutes ces années en situation de sous-effectif grave, puisse être poursuivi comme il se doit. Mais pour cela, il faut du monde, beaucoup de monde. En attendant, il faut procéder à une répartition juste et correcte des emplois. En prenant en compte les membres du personnel qui ont déjà acquis de l'ancienneté mais aussi et surtout de l'expertise.

Soyons clairs : nous devons nous débrouiller par tous les moyens possibles pour faire du bon travail. Nous devons faire preuve de bon sens. A P&O, ils font du n'importe quoi. Sans la moindre règle de savoir-vivre. Ce genre de "système" est tout simplement inacceptable. Il doit disparaître. Et laisser la place à l'équité ! »

MANQUE DE MOYENS À LA DOUANE

« La combinaison du basculement et des économies drastiques a pour effet, à la douane aussi, de vider des services. Dans les services où il y a encore des effectifs, on travaille avec des collègues qui partiront à la retraite d'ici 5 ans. Citoyens et entreprises se réjouiront peut-être dans un premier temps de cette absence ou presque de contrôle. Néanmoins, ils doivent aussi mesurer que cette absence de contrôle est une mauvaise chose pour tout le monde.

Le port d'Anvers, par exemple, a une très mauvaise réputation internationale : s'il est un port à dimension mondiale, Anvers est également une plaque tournante pour le trafic de drogues, la contrebande de cigarettes et autres. Pas étonnant non plus puisque moins de 0,5% des conteneurs peut et doit être contrôlé.

A cause d'une pénurie aiguë de personnel, de

moyens et de formation, nos pouvoirs publics se privent de nombreuses rentrées. Des entreprises honorables souffrent de la mauvaise réputation internationale et le citoyen y va de sa poche pour combler ce manque à gagner.

Pour ce qui est des moyens, les véhicules de service ne sont plus réparés et les douaniers circulent dans des uniformes qui sont tout sauf... uniformes. Les pièces d'uniformes, lorsqu'elles sont commandées, mettent des années avant d'être livrées. Les appels d'offre ne se font plus ou alors beaucoup trop tard. Les douaniers en contrôle ont un problème de visibilité. A l'aéroport de Deurne, les brigades viennent d'être remaniées de manière à ce que les nouveaux douaniers soient toujours accompagnés d'un "ancien", d'une personne en possession d'un uniforme digne de ce nom.

"Rien à déclarer" donc. Vrai de vrai ! »

DES DOUANIERS DÉCONCERTÉS

« Aux douanes, les services en prestations irrégulières ne rentrent pas dans le cadre de l'horaire variable, alors, ils ont "bricolé" quelque chose pour ces douaniers avec comme conséquences des mois de problèmes (encodages,) des primes non payées régulièrement et des soucis d'organisation.

Pour les brigades motorisées, la dernière version du basculement fait apparaître une distinction entre service armé ou non. Comment va se passer le travail demain : certains seront-ils en uniforme et d'autres, non...

A Marche, aucun niveau A n'est prévu à la résidence pour chapeauter le service... »

DES SERVICES DÉFORCÉS SUITE À DES DÉPARTS À LA RETRAITE

« 2 agents de la manutention du contrôle TVA de Namur 1-2 Gembloux partent en pension anticipée le 1^{er} juillet prochain. Faute d'être remplacés, on déforce notre service en débauchant un collègue de niveau D, ainsi qu'un expert financier lequel fraîchement nommé reste à Namur au B3 !

Un autre agent de niveau A est également affecté à la manutention !

Ceci est inadmissible sachant que des collègues de la manutention avec une ancienneté bien plus importante vont se retrouver loin d'où ils travaillent actuellement... »

LES IMPRIMANTES MULTIFONCTION – LA DÉBROUILLE

« Les imprimantes multifonction : non seulement il faut faire des allers-retours multiples mais en plus, la machine se bloque régulièrement... sans qu'on ait eu de mode d'emploi pour la débloquent, chacun y va donc de sa petite stratégie pour essayer de la débloquent, sans qu'on comprenne vraiment la technique qui finit par débloquent la chose. Un agent a encodé son adresse mail pour les scans et on ne parvient pas à en encoder d'autre... UN MODE D'EMPLOI qui correspond à la multifonction avec lecteur de badge ne serait vraiment pas du luxe. »

SAUVETAGE INFORMATIQUE

« Ce matin un collègue lance une sauvegarde sur "intoagent" (le système de sauvegarde centralisé du SPF) : ordi bloqué pendant plus d'une heure. Il a finalement dû sortir "sauvagement" (Ctrl+Alt+Delete) de l'application pour pouvoir continuer à travailler. »

STIRCO : LENT ET PAS FONCTIONNEL

« Tellement lent pour enregistrer une nouvelle étape dans le processus de vérification, qu'on re clique et puis on se retrouve avec la même étape enregistrée plusieurs fois. Pourquoi ne pas avoir des options qui se remplissent par défaut quand on envoie ou reçoit un courrier, dans une région unilingue, on est obligé de cliquer la langue dans laquelle le document est rédigé. Tout ceci, bien sûr, quand STIRCO fonctionne.

Et quand il fonctionne, les agents contrôleurs doivent être vigilants, car certaines missions qui leur sont confiées peuvent se retrouver dans le volet de l'année précédente. Pas évident d'avoir une vue globale des missions à effectuer dans ces conditions ! »

SCANNAGE DE DOCUMENTS DANS LES GRANDS BÂTIMENTS : LA GALÈRE !

« Au Finto, les scanners, peu nombreux, sont regroupés à l'expédition pour l'ensemble des services présents dans la tour. Dans plusieurs services, les agents des bureaux d'ordre qui étaient désignés pour effectuer ce travail ont été transférés vers d'autres services. Ce sont donc maintenant des agents contrôleurs qui doivent effectuer ce travail eux-mêmes, le temps passé au scannage étant du temps perdu pour le contrôle... »

DÉMÉNAGEMENTS EN SÉRIE

« Depuis que les services de Bruxelles ont été regroupés, au North Galaxy pour les services centraux et au Finto, rue de la Régence et rue des Palais pour les services extérieurs, on pourrait croire que l'emplacement physique des services ne serait plus modifié avant le basculement. Erreur, dans certains bâtiments, certains services sont devenus « nomades » : pour certains agents, il y a eu jusqu'à 4 déménagements successifs (avec passage d'un étage à un autre, impliquant à chaque fois un « move PC ») en ...1 an. Est-ce vraiment rationnel ? »

OPÉRATIONNALISATION DU BASCULEMENT - QUID DE LA FORMATION ?

« Dans certains services centraux déjà « opérationnalisés », des agents se voient confier de nouvelles tâches, sans formation préalable si ce n'est l'aide d'un collègue qui a peu de temps à consacrer à cette tâche, car certains services ont vu leur effectif fondre de plus de moitié alors que le travail, lui, reste au même niveau. Le management par le stress est-il en voie de généralisation au SPF Finances ? »

LIÈGE : PERMANENCES À LA TOUR DES FINANCES

Le comité régional Finances de Liège vous accueillera désormais pour une permanence attentive à toutes vos questions syndicales.

Cette permanence se tiendra tous les jeudis matin, de 9h à 12h30 (à partir du jeudi 26 mars), dans le

local syndical de la tour, situé à l'étage du mess (0310).

Vos délégués habituels restent bien sûr à votre disposition pour les questions urgentes.

Au plaisir de vous recevoir à notre permanence !

Personnes de contact : **Luc Verniers** 0257 70755 et **Agnès Pieyns** 0257 51724.

SAUT D'INDEX

N'oubliez pas de signer la pétition contre les mesures gouvernementales à l'encontre des travailleurs :

<http://www.fgtb.be/web/guest/petition>

TABLE DES MATIÈRES

Edito : Négociier quand c'est possible...	1
Basculement 3	1
Formations certifiées	3
L'Académie du SPF Finances	3
Menaces sur les abonnements combinés SNCB - STIB	5
Service social du SPF Finances	6
Satisfaits ? Pas vraiment !	7
Liège, permanence CGSP à la Tour des Finances	12
Saut d'index : signez la pétition !	12
Vos contacts	13

Saut d'index vol qualifié

La dernière décision portant sur le saut d'index est un vol manifeste pour l'ensemble des travailleurs. Ce gouvernement vient de priver injustement, et sans raison économique, chaque travailleur de plus ou moins 20.000 euros sur l'ensemble de sa carrière.

pour la CGSP c'est inacceptable

Sans indexation automatique des salaires et des allocations, on perd chaque année 3 % de notre pouvoir d'achat. L'indexation automatique c'est la seule correction salariale envisageable pour la fonction publique. C'est un lien de cohésion sociale indispensable pour l'ensemble de la population. Retarder de 15 mois la prochaine indexation est un crime !

GRÈVE LE 22 AVRIL 2015

CGSP
Fédération des Syndicats Publics
Fédération des Syndicats Publics
Fédération des Syndicats Publics

ADRESSES DE CONTACT CGSP

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Roland Vansaingele, tél. 02 508 58 65

e-mail : roland.vansaingele@cgspacod.be

PRÉSIDENT

Aimé Truyens, tél. 0257 51 985

e-mail : aime.truyens@minfin.fed.be

VICE-PRÉSIDENTE (IRB)

Valérie Demeulemeester, tél. 0473 75 27 43

e-mail : valerie.demeulemeester@minfin.fed.be

VICE-PRÉSIDENTE (IRW)

Marie-Claire Holsbeke, tél. 0496 02 35 84

e-mail : marieclaire.holsbeke@gmail.com

Déléguée dispensée

Anne-Françoise Ensay, tél. 0479 77 13 02

e-mail : anne-francoise.ensay@cgspacod.be

DÉLÉGUÉ POUR LES GERMANOPHONES

José Nicolaye, tél. 087 88 00 55

e-mail : jose.nicolaye@cgspacod.be



Adhérez à la CGSP AMiO Finances

Compléter le talon ci-dessous et donnez-le à votre délégué ou renvoyez-le à

CGSP AMiO Finances

Place Fontainas 9-11

1000 Bruxelles

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tél. :

GSM :

eMail :@minfin.fed.be

eMail privé :

CONTACTS POUR NOS RÉGIONALES

Bruxelles : **Valérie Demeulemeester**, tél. 0473 752743 - valerie.demeulemeester@minfin.fed.be

Centre : **Jean-Marc Lauwers**, tél. 0257 57341 - jeanmarc.lauwers@minfin.fed.be

Charleroi : **Luc Vander Weyden**, tél. 071 797111 - luc.vanderweyden@cgsp.be

Hainaut occidental : **Pierre Wattier**, tél. 0257 77205 - pierre.wattier@minfin.fed.be

Huy : **Jean-Marie Lizin**, tél. 0257 71626 - jean-marie.lizin@minfin.fed.be

Liège : **Guy de Lannois**, tél. 0257 59038 - guy.delannois@minfin.fed.be

Luxembourg : **Laurence Mazzocco**, tél. 0257 70425 - laurence.mazzocco@minfin.fed.be

Mons : **Jean-Claude Vanderstraeten**, tél. 0488 588090 - cgsp.amio.fin.mons@gmail.com

Namur : **Claude Mengeot**, tél. 0257 54496 - claude.mengeot@minfin.fed.be

Verviers : **Philippe Lange**, tél. 0257 76502 - philippe.lange@minfin.fed.be

Welkenraedt : **José Nicolaye**, tél. 087 88 00 55 - jose.nicolaye@cgsp.be

QUI LUTTE PEUT PERDRE, QUI NE LUTTE PAS A DÉJÀ PERDU !

Editeur responsable : Roland Vansaingele - CGSP AMiO - Place Fontainas 9-11 - 1000 Bruxelles